

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 135

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 190155

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Classes découvertes – Reversement de subventions du Département de la Loire - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 135

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 190155

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Classes découvertes – Reversement de subventions du Département de la Loire - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le Département de la Loire attribue des aides au départ en classes découvertes pour les élèves du primaire et du collège, quelle que soit la destination du séjour dans le département de la Loire, pour des séjours de 3 jours. L'aide journalière forfaitaire est fixée à 10,00 € par jour et par élève, sous réserve d'une participation de la commune.

Les écoles maternelle Les Frères Chappe, élémentaire Gaspard Monge, primaire Centre II et primaire Saint-Victor Bourg ont déposé leurs demandes de subvention pour des classes découvertes auprès de la Ville et du Département de la Loire.

□ **Motivation et Opportunité :**

Le conseil municipal du 26 novembre 2018 a attribué une subvention pour les classes découvertes des écoles précitées.

La Commission permanente du Conseil Départemental de la Loire, lors de sa réunion du 10 décembre 2018 a décidé d'attribuer :

- 1.890€ à l'école maternelle Les Frères Chappe
- 2.010€ à l'école élémentaire Gaspard Monge
- 1.500€ à l'école primaire Centre II
- 1.620€ à l'école primaire Saint-Victor Bourg

Les subventions attribuées par le Département de la Loire pour l'organisation de classes découvertes sont versées à la Ville, laquelle s'engage à les reverser aux établissements scolaires par l'intermédiaire de l'Office Central pour la Coopération à l'Ecole (OCCE).

□ **Contenu :**

Chaque établissement scolaire devra fournir à la Direction du Tourisme du Département de la Loire et à la Direction Education de la Ville de Saint-Etienne un bilan et un compte-rendu du séjour.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 7.020€

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	7.020€					Recette du Conseil Départemental : 7.020€
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver le reversement des subventions mentionnées ci-dessus pour un montant total de 7.020 € à l'Office Central pour la Coopération à l'Ecole.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 56 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	Exercice 2019 Dépenses : Chapitre 011 - article 62878 Recettes : Chapitre 74 - article 7473
M. Georges ZIEGLER, Conseiller Municipal Délégué ne prend pas part au vote	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Samy KEFI-JEROME